

AVRIL / EBREL 2011

Révision du PLU – inventaire des zones humides

La révision du Plan Local d'Urbanisme, ex-POS, est en cours (voir édition de décembre 2010). L'une des étapes importantes et obligatoires de travail est l'établissement d'un inventaire des zones humides.

Le contexte

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (article L 211-1 du code de l'environnement) a apporté une définition des zones humides : "on entend par zones humides les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles¹ pendant au moins une partie de l'année". Elle a pour objet l'institution d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise notamment la préservation des zones humides.

Inventaire

Une zone humide se détermine soit par la végétation, soit par un sondage dans la terre. Un technicien de la société DCI environnement est intervenu sur l'ensemble du territoire communal en 2010.

Le travail de ce technicien a été suivi par un « groupe communal zones humides et cours d'eau », mis en place par le Maire et constitué :

- d'élus communaux
- d'1 représentant des agriculteurs
- d'1 représentant de la chambre d'agriculture
- d'1 représentant d'association de pêche (la gaule lannionaise)
- d'1 représentant d'association de chasse
- d'1 membre du Syndicat mixte du bassin versant.

Les zones identifiées comme humides sont classées selon la nomenclature suivante :

Types de zones humides	Code zones humides
Plans d'eau et bordures humides	1
Boisements humides	2
Boisements artificiels (peupleraies, résineux)	3
Surfaces cultivées (y compris les prairies temporaires)	4
Surfaces artificialisées (jardin, terrain de sport,...)	5
Prairies humides	6
Friches, landes, (mégaphorbiaies, landes humides,...)	7

Les incidences

Un terrain reconnu en zone humide n'est, de fait, plus constructible, sauf pour des projets majeurs d'intérêt général, moyennant des mesures compensatoires. Les zones humides peuvent être transformées en zone verte avec aménagements, agréments (promenade, détente). En revanche, cette classification est sans impact sur les activités agricoles en cours sur notre territoire communal mais les travaux de remblaiement et de drainage sont interdits.

Les résultats de l'étude seront consultables en mairie aux heures d'ouverture du 4 avril au 6 mai. Les remarques de la population seront examinées ensuite par le groupe « zones humides » (voir ci-dessus). A l'issue de cette consultation, l'inventaire sera arrêté et le conseil municipal validera ce zonage par une délibération.

Une fois ce zonage validé par la commune, un document cartographique sera intégré ou annexé au PLU et diffusé pour information aux usagers et au public (agriculteurs et particuliers).

¹ Qualifie une espèce végétale qui croît dans les milieux humides

26^{ème} Salon des Arts, du 17 avril au 2 mai

L'Association des Amis des Arts de CAVAN ouvrira les portes de son 26^{ème} Salon des Arts du 16 avril au 1^{er} mai avec pour thème : *DU RÊVE A LA POÉSIE*.

Cette année, les Côtes d'Armor sont plus particulièrement à l'honneur puisque les exposants sont tous originaires de notre département. Bien que ce ne soit que le seul fait du hasard, cette particularité 2011 met bien en évidence la richesse et la qualité de notre région en matière d'Art. Cette édition rassemblera :

- Lili BADIN de Ploubazlanec, sculptures
- V.M. VEENENDAAL, de Plourhan, peintures
- Mike CHAUVEL, de Pleslin-Trigavou, sculptures
- Jean-Paul BREAT, de Bréhat, peintures
- Jean-Claude LE BUHAN, de Pléhédél, peintures

Le Salon ouvre ses portes tous les jours de 15h à 19h, à la salle polyvalente, tant au grand public qu'aux groupes scolaires. Entrée gratuite. Tous les Cavannais sont conviés au vernissage, **samedi 16 avril à 18h**.

Spectacle de cirque poétique

Dans le cadre du festival "Objectif 373" organisé par Itinéraires Bis. La Compagnie du P'tit Cirk plantera son chapiteau à Kerouspic au Centre de Découverte du Son pour son nouveau spectacle "2" : petite fantaisie circassienne mêlant trapèze, jonglage, musique et poésie dans un drôle de chapiteau.

- mardi 26 et mercredi 27 avril à 15h30 et 17h30 - 4€
- lundi 25 soirée musicale sous chapiteau à 20h
- mardi 26 débat autour de la culture à 19h30

Plankenou Koad Kawan, dit PKK – Club de palets bretons

Le PKK est désormais bien installé dans le paysage associatif de notre commune. Jeu traditionnel breton, la règle s'apparente au premier abord à celle des boules. Pour les néophytes, s'il est relativement aisé de lancer son palet jusqu'à la planche à 5 m, la difficulté, avant de parvenir à le placer au plus près du maître, est d'en maîtriser le rebond pour qu'il reste sur cette même planche.

Le PKK organise un concours de palets, en doublette, à Cavan, le samedi 14 mai 2011. L'occasion pour certains de retrouver des sensations oubliées, pour d'autres de découvrir cette activité.

Inscriptions à 10h00. 5 euros l'engagement. Galettes-saucisses sur place pour se restaurer.

Inter-quartiers

Deux ans déjà! Le comité des fêtes nous l'avait promis : les inter-quartiers reviennent. La découpe des quartiers a été légèrement remaniée. Tenons nous prêt pour nous lancer au plus tôt dans la préparation de cette grande fête prévue début juillet. Plus d'informations prochainement.

Activité Loisirs Créatifs

De fil en aiguille, les petites mains cavannaises prennent leur marque et commencent à se faire connaître. Déjà près d'un an que l'atelier « touche à tout » a vu le jour et compte de plus en plus d'adeptes. Près d'une trentaine à ce jour. L'idée? Se retrouver dans une ambiance conviviale pour échanger, apprendre, créer dans des domaines comme la couture, la broderie, le bricolage, la cuisine... Et les idées ne manquent pas. Si vous passez à l'angle de la rue « Martin Luther King », jetez un œil à la vitrine.

RDV tous les vendredis à 20h (sauf vacances scolaires); et en projet, une petite « porte ouverte » en fin de saison pour nous faire découvrir leur petite fabrique « Made in Cavan ».

Contacts : Karine Adam au 02 96 35 88 27, ou Françoise Kerambrun au 02 96 35 89 38

A vos agendas : Animations et RDV

□ Avril :

- mercredi 06 : loto du Club de l'Amitié, salle polyvalente
- samedi 16 au dimanche 1^{er} mai : Salon des Amis des Arts, salle polyvalente

□ Mai :

- vendredi 13 : loto des chasseurs, salle polyvalente
- samedi 14 : concours de palets bretons en doublette
- samedi 28 au lundi 30 : fête de Cavan

Déclaration universelle des droits de l'homme (suite) : article 4

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Pour plus d'informations sur la vie communale : www.mairie-cavan.fr
Pour le Cavan Info : vos communiqués sont à adresser en mairie ou à did.nx@wanadoo.fr avant le 15 du mois

Muioc'h a-geloioù war buhez ar barrouz war : www.mairie-cavan.fr
Evit Keloioù Kawan : kasit ho pennadoù a-raok 15 ar miz en Ti-Kêr pe da did.nx@wanadoo.fr

